

- CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2022 -

* * * * *

Le Conseil Municipal de la commune de LADIGNAC LE LONG s'est réuni en session ordinaire à la salle socio-éducative, le mardi 24 mai 2022 à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la commune de LADIGNAC LE LONG dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, le mardi 24 mai 2022, à la salle socio-éducative, sous la présidence de Monsieur Pierre MILLET LACOMBE, Maire,

PRESENTS : Pierre MILLET LACOMBE — Laurent BOUCHERON — Gonzalo CARRILLO - Marie LORIN - Annie PLET - Sylvie MOLINES - Séverine BARBAUD – RATEL- Laurent DEBORD- Béatrice LOPEZ– SUAREZ- Delphine PERRIER-GAY- Stéphane LAPLAUD

ABSENTS EXCUSES :

Madame Aurélie VOISIN

Madame Catherine DATIN donne procuration à Monsieur Gonzalo CARRILLO.

Madame Isabelle PLOUCHARD donne procuration à Madame Delphine PERRIER-GAY

Madame Séverine BARBAUD-RATEL a été élue secrétaire de séance.

* _ * _ * _ * _ * _ *

Ordre du jour :

- Décision modificative n°1

-Admission en non-valeur

-Indemnité kilométrique déplacement du personnel

-Rétrocession d'une concession funéraire

- Prêt 85 000€ pour acquisition de la parcelle cadastrée AB 82

- Demande de prêt bonifié au Conseil Départemental

-Création d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe

-Animations familles rurales pour l'ALSH

- Règlement des activités culturelles pour enfants par tickets CAF

- Extinction de l'éclairage public de 21 heures le soir à 6 heures le matin sur l'ensemble de la Commune

- Participation aux frais de séjours organisés par la ligue de l'enseignement/FOL Haute-Vienne au centre départemental de Meschers

- Questions diverses

- Informations diverses

Le compte rendu du précédent conseil est adopté par 11 voix pour et 3 abstentions.

* _ * _ * _ * _ * _ *

2022-27 DECISION MODIFICATIVE N°1

*_*_*_*_*_*_*_*

Rapporteur : Marie LORIN.

1°) Vu l'arrêté Préfectoral du 23 novembre 2021, constatant que la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix est compétente à compter du 1^{er} janvier 2022 pour le financement du SDIS.

2°) Considérant que la Commission Locale d'évaluation des Charges transférées (CLECT) à la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix qui s'est réunie en date du 6 décembre 2021, après en avoir délibéré à l'unanimité a décidé de :

Diminuer les attributions de compensation positive versée aux Communes.

A savoir pour Ladignac Le Long une diminution de 16 854€

2°) Constate, qu'il convient d'établir une décision modificative du budget primitif principal 2022 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

BP ACTUEL

PROPOSITION DECISION MODIFICATIVE

DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT
6553 : Contingent service incendie : 18 000€	73211 : Communautés de Communes : attribution de compensation 40 000€	6553 : 18 000€ - 18 000€=0	73211 : 40 000-18 000€= 22 000€

3°) Demande aux membres du conseil de voter la Décision modificative.

VOTE : POUR : 11
CONTRE : 0
ABSECTIONS : 3

2022-28 ADMISSION EN NON VALEUR

Rapporteur : Daniel QUEYRAUD.

Le trésorier nous transmet un mandat d'un montant de 3 049,58 € imputable sur le budget principal et un mandat de 927,91 € imputable sur le budget assainissement visant à admettre en non-valeurs, les titres dus à la commune de Ladignac Le long. La commune doit prévoir les crédits nécessaires au compte 6541.

Toutes les démarches nécessaires au recouvrement de ces sommes se sont avérées infructueuses et nous demande donc de les comptabiliser en non-valeur.

Demande au Conseil municipal de voter ces admissions en non-valeur.

VOTE : POUR : 14
CONTRE : 0
ABSECTIONS : 0

2022-29 INDEMNITE KILOMETRIQUE DEPLACEMENT DU PERSONNEL

Rapporteur : Sylvie MOLINES.

Compte tenu de la nécessité pour les agents municipaux d'être amenés à se déplacer vers différents lieux avec leur véhicule personnel.

Il est proposé de dédommager ces frais engendrés pour le compte de la commune au tarif du barème kilométrique de la fonction publique ci-dessous de façon mensuelle et sur présentation d'un décompte:

Puissance fiscale du véhicule	Jusqu'à 2000 km	Plus de 10 000 km
5 CV ou moins	0,32 €	0,23 €
6 ou 7 CV	0,41 €	0,30 €
8 CV et plus	0,45 €	0,32 €

Demande au Conseil municipal de voter l'adoption du paiement des indemnités kilométriques aux agents municipaux.

VOTE : POUR : 14
CONTRE : 0
ABSENTIONS : 0

2022-35B RETROCESSION D'UNE CONCESSION FUNERAIRE

Rapporteur : Catherine DATIN.

La rétrocession d'une concession funéraire consiste, pour le titulaire de la concession à la revendre, notamment en raison d'un changement de volonté pour l'inhumation.

Or, le concessionnaire, Monsieur Jean-François LAFAYE, qui avait acquis par acte en date du 21 décembre 2016, une concession perpétuelle n°984-120TS (tombe simple), moyennant le prix de 215,23 €, désire la revendre à la commune. La concession est vide de toute sépulture.

Le concessionnaire s'engage à rétrocéder celle-ci au 2/3 du prix d'acquisition soit 143,49€.

Demande au Conseil municipal de voter cette rétrocession.

VOTE : POUR : 14
CONTRE : 0
ABSENTIONS : 0

2022-31 PRET 85 000€ POUR ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE AB 82

Rapporteur : Laurent DEBORD

De façon à financer l'acquisition de la parcelle cadastrée AB 82,
Nous avons contacté deux banques qui nous ont effectué les propositions suivantes :

CREDIT AGRICOLE	Durée	Périodicité de remboursement	Taux	Charge de remboursement
	25 ans	Trimestrielle	1,45 %	1 014,87 € (soit 4059.48€ par an)
CAISSE D'EPARGNE	25 ans	Trimestrielle	1,35 % Taux indexé sur livré A	Capital constant 850€/trimestre, intérêts à taux indexé Non retenu car taux indexé

Invite le Conseil Municipal à autoriser Monsieur Le Maire à signer le prêt avec la Caisse Régionale du Crédit agricole.

VOTE : POUR : 11
CONTRE : 3
ABSECTIONS : 0

2022-32 DEMANDE DE PRET BONIFIE POUR ACQUISITION PARCELLE CADASTREE AB 82

Rapporteur : Pierre MILLET LACOMBE

Le Département octroi sur dossier des prêts bonifiés aux communes à faible potentiel fiscal.
Un seul prêt par an d'un montant maximum de 6 000€ sur une durée de remboursement de 10 ans.
Taux d'intérêt à notre charge 0,35%.
L'Organisme prêteur est la Caisse d'Epargne et de Prévoyance d'Auvergne et du Limousin.
Nous souhaitons déposer une demande de prêt pour l'acquisition de la parcelle cadastrée AB 82.

Invite le Conseil Municipal à autoriser Monsieur Le Maire à faire la demande de prêt bonifié.

VOTE : POUR : 11
CONTRE : 3
ABSECTIONS : 0

2022-33 CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Rapporteur : Laurent BOUCHERON.

Suite au départ par voie de mutation d'un de nos personnels administratifs occupant un poste de secrétaire de mairie, nous devons créer un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe.

Invite le Conseil Municipal à autoriser la création du poste.

VOTE : POUR : 11
CONTRE : 3
ABSECTIONS : 0

2022-34 ANIMATIONS FAMILLES RURALES POUR L'ALSH

Rapporteur : Séverine BARBAUD-RATEL

L'association « Familles rurales II » de Saint Yrieix La Perche, se propose d'effectuer des animations pour la commune de Lagnac Le long.

Des ateliers ludothèque, le mercredi matin de 10 h à 11 h 30, 4 séances (dates à décider).

Des ateliers d'apprentissage de l'anglais, une intervention d'une heure les mercredis après-midi (6 dates à définir).

Pendant la période des vacances scolaires : 4 séances de deux heures (dates à préciser)

Le lieu retenu pour ces animations : les locaux de l'ALSH au château du Chastaing.

Afin de mener à bien ce service, l'association requiert une subvention communale de 350 € pour l'année 2022-2023 qui correspond à :

-240 € pour 20 heures d'intervention à 12 € de l'heure.

-110 € de frais de déplacement et de frais généraux.

Invite le Conseil Municipal à se prononcer pour cette animation.

VOTE : POUR : 14
CONTRE : 0
ABSECTIONS : 0

**2022-35 REGLEMENT DES ACTIVITES CULTURELLES POUR ENFANTS PAR TICKETS
LOISIRS CAF

Rapporteur : Gonzalo CARRILLO

Suite à la demande de plusieurs familles, concernant le paiement des activités culturelles par ticket CAF, nous sommes rentrés en contact avec la CAF qui fournit les tickets et la trésorerie qui acceptent ce type de paiement.

Les activités prises en compte sont uniquement des activités culturelles à destination des enfants.

A savoir pour 2022 :

L'atelier marionnette : 80€ pour 10 séances

Il pourra y avoir d'autres activités proposées aux enfants sur cette fin d'année non définies à ce jour.

Invite le Conseil Municipal à se prononcer pour ce mode de paiement.

VOTE : POUR : 14
CONTRE : 0
ABSENCES : 0

**2022-36 EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DE 21 HEURES A 6 HEURES

Rapporteur : Pierre MILLET LACOMBRE

Dans la poursuite des démarches d'économie des dépenses de la Commune et dans le respect de l'écologie, nous avons fait réaliser une étude auprès du SEHV pour une extinction de l'éclairage public de 21 heures le soir à 6 heures le matin.

Cette extinction sur une plage horaire plus large selon l'étude ferait économiser 20 283Kwh soit 2840 euros TTC environ à la commune.

Ce projet nécessite un investissement total de 1 638€ TTC qui comprend l'acquisition de 2 horloges supplémentaires et le réglage de 20 horloges au total.

Invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la mise en place de ce dispositif d'extinction de l'éclairage public.

VOTE : POUR : 14
CONTRE : 0
ABSENCES : 0

Monsieur Le Maire indique que l'ordre du jour est clos et invite ceux qui le souhaitent à poser leur question.

Les sujets abordés ont été :

- le projet éolien "ENGIE" dont l'étude est en cours.
- la position dangereuse des éco points situés en face du "city stade" et de la médiathèque.

**2022-37 PARTICIPATION AUX FRAIS DE SEJOURS ORGANISES PAR LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT/FOL
HAUTE-VIENNE AU CENTRE DEPARTEMENTAL DE MESHCHERS**

Le Conseil départemental de la Haute-Vienne accorde aux familles dont les enfants sont accueillis pendant les vacances au centre de Meschers un soutien à condition que la commune de résidence accorde elle-même une aide.

Pour être éligible à l'aide départementale, les enfants doivent être domiciliés en Haute Vienne et avoir un quotient familial mensuel établi selon les barèmes CAF ne dépassant pas 769 €.

Il est proposé de voter une participation de 3.05 € par jour et par enfant.

Invité à se prononcer, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

VOTE : POUR : 14
CONTRE : 0
ABSECTIONS : 0

*_*_*_*_*_*_*_*

La séance est levée à 18 h 40

*_*_*_*_*_*_*_*

BARBAUD Séverine

BOUCHERON Laurent

CARRILLO Gonzalo

DEBORD Laurent

LAPLAUD Stéphane

LOPEZ- SUAREZ Béatrice

LORIN Marie Madeleine

MILLET LACOMBE Pierre

MOLINES Sylvie

PERRIER-GAY Delphine

PLET Annie